



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Délégation territoriale
de Lille

Unité Planification, Agriculture,
Connaissance territoriale,
Environnement et Risques

Affaire suivie par : Laurent Laturelle
Laurent.Laturelle@nord.gouv.fr
Tél. : 03 20 71 44 89 – Fax : 03 20 47 72 81

Lille, le 20 JUL. 2012

Le Chef de la Délégation Territoriale de Lille

à

Destinataires in fine

Objet :Présentation du projet de modification du PPR inondations de Wahagnies/Ostricourt

Madame, Monsieur,

Par arrêté du 11 juillet 2012, M. le Préfet du Nord a prescrit la modification du Plan de Prévention des Risques Inondations de WAHAGNIES/OSTRICOURT sur la commune d'Ostricourt.

Cette modification consiste en un ajustement de la carte des enjeux au 1/10 000ème, de la carte du zonage réglementaire au 1/10 000ème et de la carte du zonage réglementaire de la commune d'Ostricourt au 1/5000ème, par la prise en compte d'une habitation régulièrement existante dans le secteur du Bois des Nonnes qui n'a pas été recensée lors des études d'élaboration du PPRi.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté de prescription, préalablement aux consultations officielles et de sa mise à disposition en mairie, le dossier de modification vous sera présenté:

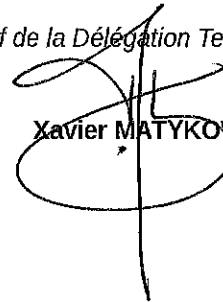
**le 11 septembre 2012 à 9 h 30
en Mairie d'OSTRICOURT
Place de la République**

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre participation avant le 07 septembre et à défaut de bien vouloir vous faire représenter.

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi : 8h45-11h45 et 14h00-17h00
Tél. : 03 20 71 59 64 – fax : 03 20 47 72 81
BP 289 8, rue de Bellevue
59019 Lille cedex

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de la Délégation Territoriale de Lille


Xavier MATYKOWSKI

Copie à : DDTM 59/SSRC/PPR
DDTM 59/SSRC/SGR
Chrono

DESTINATAIRES

M. le Maire d'OSTRICOURT ou son représentant

M. le Président de la communauté de communes du Sud Pévèlois ou son représentant

Mme la Présidente du Syndicat Mixte du SCOT de Lille ou son représentant

M. le Président du Conseil Général du Nord ou son représentant

M. le Président du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais ou son représentant

M. le Préfet du Nord ou son représentant